

CHARTE D'UTILISATION DU SITE INTERNET

www.salon-des-aines.fr



Mise à jour : 02 mars 2026

Article 1 — Préambule
Article 2 — Champ d'application
Article 3 — Accès au Site
Article 4 — Prise d'effet
Article 5 — Services
Article 6 — Propriété intellectuelle
Article 7 — Obligations
Article 8 — Confidentialité
Article 9 — Usages prohibés
Article 10 — Sanctions
Article 11 — Responsabilité
Article 12 — Sites tiers
Article 13 — Évolution
Article 14 — Droit applicable

FIVE STARS EVENTS

SAS — RCS Marseille 101 371 953
30, av. Marcel Delprat — 13013 MARSEILLE
data@salon-des-aines.fr

Article 1 — Préambule et identité de l'éditeur

La société FIVE STARS EVENTS, SAS au capital de 100 euros, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 101 371 953, dont le siège social est établi au 30, avenue Marcel Delprat — 13013 MARSEILLE (ci-après « FSE »), organise le Salon des Aînés (ci-après le « Salon »).

Le site internet accessible à l'adresse www.salon-des-aines.fr (ci-après le « Site ») constitue le support numérique officiel du Salon et donne accès à l'ensemble des contenus et services qui y sont rattachés.

Article 2 — Champ d'application

La présente Charte d'Utilisation (ci-après la « Charte » ou « CGU ») a pour vocation de définir précisément les règles et conditions encadrant l'utilisation des Services proposés sur le Site (ci-après les « Services »). Elle est accessible en permanence via le lien dédié situé en bas de chaque page du Site.

Portée du document — La présente Charte régit l'ensemble des interactions entre tout internaute et le site www.salon-des-aines.fr. Elle est opposable dès la première navigation sur le Site et, pour les Services nécessitant une inscription, à compter de la validation de la case d'acceptation dans le formulaire prévu à cet effet.

Article 3 — Accès au Site

3.1 Libre accès

Tout internaute peut consulter librement et gratuitement les pages publiques du Site sans inscription préalable (ci-après l'« Utilisateur »).

3.2 Capacité juridique requise

Sans préjudice des règles spécifiques applicables au traitement des données personnelles des mineurs, l'Utilisateur doit jouir de la pleine capacité juridique pour être engagé par les dispositions de la présente Charte. Toute personne ne disposant pas de cette capacité ne peut accéder aux Services qu'avec le consentement préalable de son représentant légal.

Article 4 — Prise d'effet et modifications

En naviguant sur le Site, l'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de la présente Charte et s'engage à en respecter toutes les dispositions. Pour les Services soumis à inscription, l'acceptation est formalisée par le cochage de la case « J'ai lu et j'accepte les Conditions Générales d'Utilisation » dans le formulaire d'inscription. Lorsqu'acceptées, les CGU sont pleinement opposables à l'Utilisateur.

FSE se réserve le droit de modifier la présente Charte à tout moment. Toute modification substantielle sera portée à la connaissance de l'Utilisateur au minimum quinze (15) jours avant son entrée en vigueur. La version applicable est en permanence celle disponible sur le Site. Continuer à utiliser les Services après l'entrée en vigueur des modifications vaut acceptation sans réserve de la version actualisée.

L'Utilisateur qui refuserait d'adhérer à une version modifiée ne peut poursuivre l'utilisation des Services concernés.

5.1 Sans inscription

- Consulter les pages publiques (exposants, programme, intervenants...)
- Visionner des vidéos et podcasts diffusés sur le Site
- Lire les articles et actualités publiés
- Prendre contact via le formulaire « Contact »

5.2 Avec inscription

- Participer aux conférences et événements
- Visiter les stands et prendre part aux animations
- Télécharger les documents mis à disposition
- S'abonner à la newsletter officielle
- Recevoir des notifications et SMS

5.3 Processus d'inscription

Pour accéder aux Services visés à l'Article 5.2, l'Utilisateur doit créer un compte via l'espace « Visiteur / Inscription » du Site. Les champs signalés par un astérisque sont obligatoires ; toute inscription incomplète sera rejetée. Conformément au principe de minimisation des données, FSE ne collecte que les informations strictement nécessaires aux finalités poursuivies.

L'Utilisateur garantit l'exactitude, l'actualité et la sincérité des informations communiquées et s'engage à les maintenir à jour.

5.4 Désinscription

- En cliquant sur le lien de désinscription présent dans tout e-mail ou communication adressé par FSE.
- En adressant une demande écrite à : data@salon-des-aines.fr

La désinscription prend effet dès réception de la demande par FSE. Les contributions antérieures sont anonymisées. FSE peut décider de mettre fin aux Services ; les Utilisateurs en seront informés par e-mail au minimum un mois avant la cessation effective.

Article 6 — Propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments constitutifs du Site — systèmes, logiciels, architectures techniques, bases de données, contenus (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, etc.) — exploités par FSE bénéficient de la protection accordée par la législation française et internationale en matière de propriété intellectuelle et par le droit sui generis des producteurs de bases de données.

INTERDICTION — Toute reproduction, représentation, diffusion, adaptation, extraction ou réutilisation, totale ou partielle, de l'un quelconque de ces éléments, sans l'autorisation expresse et préalable de FSE, est formellement prohibée et susceptible d'engager la responsabilité civile et pénale de son auteur.

Systèmes & logiciels

Architectures techniques et logiciels exploités par FSE

Bases de données

Droit sui generis des producteurs — extraction prohibée

Contenus

Textes, images, logos, marques, vidéos, podcasts

Article 7 — Obligations de l'Utilisateur

- Respecter l'ensemble des lois et règlements en vigueur et ne pas porter atteinte aux droits de tiers ni à l'ordre public.
- Avoir pris connaissance des caractéristiques et contraintes, notamment techniques, des Services.
- Assumer seul la responsabilité de son utilisation, dans le respect des règles de prudence, de discernement et de courtoisie.
- Réserver l'usage des Services à ses besoins personnels, à l'exclusion de tout usage commercial.
- Fournir toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des Services et coopérer activement avec FSE.
- S'abstenir de tout comportement contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers.
- Reconnaître que la qualité des Services est conditionnée par son déplacement physique au Salon, dont il assume seul la responsabilité.

FSE se réserve le droit de supprimer tout contenu publié par un Utilisateur de nature diffamatoire, injurieuse, raciste, homophobe ou contraire à l'ordre public.

L'Utilisateur s'engage à garantir FSE contre toute plainte, réclamation, action ou revendication résultant d'un manquement de sa part aux présentes, et à indemniser FSE de l'intégralité des préjudices, frais, charges et condamnations qui pourraient en découler.

Article 8 — Confidentialité

Les informations auxquelles l'Utilisateur accède dans le cadre des Services sont réputées confidentielles. L'Utilisateur s'engage, pour son propre compte et pour celui de ses éventuels prestataires, à :

- Prendre toutes mesures utiles pour assurer le secret et la sécurité.
- Ne pas divulguer à des tiers, ni durant ni 3 ans après l'utilisation.
- Détruire toute copie à l'issue de l'utilisation des Services.

L'Utilisateur se porte fort du respect de ces engagements par ses salariés, prestataires et sous-traitants.

Article 9 — Usages strictement prohibés

- Activités illégales ou frauduleuses
- Atteinte à l'ordre public ou aux lois
- Accès frauduleux aux systèmes de FSE
- Diffusion d'e-mails non sollicités
- Référencement artificiel de sites tiers
- Aspiration de contenus par robot
- Détournement des Services de leur finalité
- Copie du concept, technologies ou données
- Interruption ou compromission des Services
- Intrusions ou tentatives d'intrusions
- Charge disproportionnée sur les infra.
- Monnayage ou vente de l'accès

Article 10 — Sanctions en cas de manquement

Tout manquement par un Utilisateur aux dispositions de la présente Charte ou, plus généralement, à la législation en vigueur, autorise FSE à prendre, sans mise en demeure préalable et à sa seule discrétion, toute mesure appropriée, notamment : suspendre, restreindre ou résilier définitivement l'accès aux Services ; alerter les autorités administratives ou judiciaires compétentes ; engager toute action en justice jugée nécessaire.

Article 11 — Responsabilité et garanties

La responsabilité de FSE est strictement limitée à la fourniture des moyens décrits aux présentes et à la mise en relation des Utilisateurs avec les exposants du Salon. FSE est tenue à une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que l'Utilisateur reconnaît et accepte expressément.

FSE s'engage à procéder régulièrement à des vérifications du bon fonctionnement et de l'accessibilité du Site et se réserve la faculté d'en interrompre momentanément l'accès pour des opérations de maintenance.

FSE ne saurait être tenue responsable des difficultés ou impossibilités temporaires d'accès au Site résultant de circonstances qui lui sont extérieures, d'un cas de force majeure ou de perturbations affectant les réseaux de télécommunication.

FSE ne garantit pas que les Services seront exempts de toute erreur, vice ou défaut, ni qu'ils répondront aux besoins spécifiques d'un Utilisateur donné, les Services étant proposés à titre standard.

LIMITATION — FSE ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'inexactitude des informations publiées par les exposants, de l'impossibilité d'accéder aux Services, de pertes d'exploitation, de pertes de données, ni de dommages indirects liés à l'utilisation du Site. La preuve d'un lien de causalité direct entre une faute de FSE et le préjudice allégué incombe à l'Utilisateur.

Obligation de moyens

Pas d'obligation de résultat — mise en relation uniquement

Exclusion dommages indirects

Pertes d'exploitation, données, inexactitudes exposants

Charge de la preuve

Lien de causalité direct à prouver par l'Utilisateur

Article 12 — Sites et contenus de tiers

FSE ne saurait être tenue pour responsable de la disponibilité technique des sites internet ou applications mobiles exploités par des tiers auxquels l'Utilisateur accéderait depuis le Site.

FSE décline toute responsabilité quant aux contenus, publicités, produits ou services disponibles sur les sites et applications de tiers, qui demeurent régis par leurs propres conditions d'utilisation. FSE n'est pas partie aux transactions conclues entre l'Utilisateur et tout tiers — annonceur, professionnel ou commerçant — et ne peut être impliquée dans les litiges qui en résulteraient.

Article 13 — Évolution de la présente Charte

FSE se réserve le droit de modifier à tout moment, en tout ou partie, les dispositions de la présente Charte. L'Utilisateur sera informé de toute modification substantielle selon les modalités prévues, au moins quinze (15) jours avant son entrée en vigueur. L'Utilisateur qui n'accepterait pas les modifications ne peut poursuivre l'utilisation des Services. La poursuite de l'utilisation des Services vaut acceptation pleine et entière des CGU modifiées, qui deviennent opposables à l'Utilisateur.

Article 14 — Droit applicable et juridiction compétente

La présente Charte est soumise exclusivement au droit français.

Pour tout Utilisateur ayant la qualité de commerçant, tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente Charte relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de Marseille.